



Assemblée générale

Distr. générale
24 novembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 153 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Projet de budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Engagements autorisés pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2010	380 000 000 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2010/11	865 313 200 dollars
Projet révisé sur la base d'une réduction des moyens nécessaires	864 189 700 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2010/11	853 827 400 dollars

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le projet de budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/65/535). Pendant son examen du projet de budget, il a eu des entretiens avec des représentants du Secrétaire général, qui ont fait un exposé bien documenté et fourni des renseignements et des éclaircissements complémentaires.

2. Toujours pendant cet examen, le Secrétaire général a présenté des prévisions budgétaires révisées concernant les transports aériens, qui reflètent une diminution des moyens nécessaires imputable aux arrangements contractuels relatifs à la location de quatre hélicoptères de manœuvre moyens (voir par. 26 ci-après). Cette réduction se montant à 1 123 500 dollars, le projet de budget révisé pour l'exercice



2010/11 s'établit à 864 189 700 dollars. Un tableau illustrant le projet de budget révisé est joint à l'annexe I du présent rapport.

3. Le Secrétaire général, dans sa note du 30 avril 2010 sur les mécanismes de financement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/764), a fait savoir à l'Assemblée générale que la Mission n'était pas en mesure d'établir un projet de budget détaillé et complet pour l'exercice 2010/11, en raison de la situation incertaine sur le terrain et des besoins opérationnels immédiats liés au tremblement de terre. En conséquence, il a demandé à l'Assemblée générale de l'autoriser à engager des dépenses d'un montant de 380 402 700 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010. L'Assemblée générale, par sa résolution 64/278, a autorisé le Secrétaire général à prendre pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010 des engagements d'un montant maximum de 380 millions de dollars pour le fonctionnement de la Mission.

4. Le Comité consultatif, dans son rapport A/64/660/Add.16, avait déjà fait connaître ses recommandations sur le rapport sur l'exécution du budget de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/554).

5. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 figure à la fin du présent rapport.

II. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

A. Mandat et résultats attendus

6. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti a pour mandat de contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité et de promouvoir le bon déroulement du processus constitutionnel et politique en Haïti. Après le séisme du 12 janvier 2010, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1908 (2010), a approuvé la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que l'effectif global de la force de la MINUSTAH soit augmenté aux fins de l'appui aux efforts immédiats de relèvement, de reconstruction et de stabilisation et décidé que la MINUSTAH comprendra une composante militaire comptant jusqu'à 8 940 militaires, tous grades confondus, et une composante de police comptant jusqu'à 3 711 policiers.

7. Par sa résolution 1927 (2010), le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de 680 policiers appelés à constituer une capacité de renfort temporaire aux objectifs clairement définis, qui s'attachera en particulier à développer les moyens d'action de la Police nationale d'Haïti. Par sa résolution 1944 (2010), le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 octobre 2011 et de maintenir les effectifs à leur niveau global actuel.

8. Le Secrétaire général indique que le séisme a fait plus de 220 000 morts, détruit ou endommagé environ 188 400 habitations et déplacé quelque 2 millions de personnes. Environ 1,3 million de personnes vivent dans des tentes et des abris de fortune et un demi-million d'enfants sont extrêmement vulnérables, parmi lesquels un grand nombre sont seuls ou ont été séparés de leur famille.

9. En outre, le Secrétaire général fait valoir que les trois branches du Gouvernement et les principales institutions chargées de faire respecter l'état de droit ont été considérablement affaiblies par les nombreuses pertes humaines et les graves dégâts matériels qu'elles ont subis. Haïti doit affronter trois difficultés majeures : le maintien de la stabilité nécessaire au relèvement, à la reconstruction et à l'adoption de réformes institutionnelles; le renforcement des capacités des institutions publiques affaiblies par le tremblement de terre pour leur donner les moyens de fonctionner et atténuer les effets des catastrophes naturelles; et la coordination de l'aide internationale.

10. Le Secrétaire général signale que les ressources demandées pour l'exercice 2010/11 tiennent compte de l'apport d'un soutien militaire et de police aux activités de relèvement et de reconstruction, d'une aide aux institutions publiques et aux communautés grâce au développement des projets à effet rapide et des activités de réduction de la violence communautaire, d'une assistance au Bureau de l'Envoyé spécial pour Haïti et de la fourniture d'un appui logistique et technique direct au Gouvernement.

11. Le Secrétaire général précise que les élections de novembre 2010 et l'entrée en fonctions d'un nouveau président en février 2011 seront des dates clefs et qu'un transfert pacifique du pouvoir permettrait d'envisager une réduction des effectifs des composantes militaire et de police, pour autant que les conditions de sécurité le permettent. Il indique que la MINUSTAH aidera à créer un environnement qui permettra au Gouvernement haïtien, dans les mois décisifs qui s'annoncent, de mener le pays dans la bonne direction.

12. Au paragraphe 6 de sa résolution 1944 (2010), le Conseil de sécurité s'est félicité de ce que fait actuellement la MINUSTAH pour tâcher de renforcer la coordination avec la Police nationale d'Haïti et pour accroître l'aide qu'elle apporte aux activités de gestion des frontières. Le Comité a été informé, comme suite à ses questions, que la Mission prêtera une assistance technique au Gouvernement afin qu'il poursuive l'élaboration et l'actualisation de la stratégie de gestion intégrée des frontières qui permettra d'intensifier le contrôle des personnes et des biens à l'entrée sur le territoire haïtien, et donc d'accroître les recettes douanières, de consolider la sécurité aux frontières et de mieux lutter contre le trafic de drogue et la traite d'êtres humains. Par ailleurs, elle appuie directement la Police nationale haïtienne (PNH) dans sa mission de gestion des frontières.

B. Ressources nécessaires

13. Le projet de budget révisé de la MINUSTAH se monte à 864 189 700 dollars, pour le fonctionnement de la Mission du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Ce montant total correspond à une augmentation de 131 796 700 dollars, soit 18 %, par rapport au crédit de 732 393 000 dollars ouvert pour l'exercice 2009/10. Une analyse des écarts est présentée à la section III du projet de budget de la Mission (A/65/535). Il est proposé d'augmenter les crédits par rapport à l'exercice précédent principalement aux postes suivants : contingents (22 802 500 dollars), Police des Nations Unies (14 490 800 dollars), unités de police constituées (21 945 200 dollars), personnel temporaire (autre que pour des réunions) (26 905 400 dollars), personnel fourni par des gouvernements (3 183 900 dollars), voyages (4 461 400 dollars), installations et infrastructures (31 101 100 dollars),

transports terrestres (11 145 200 dollars), communications (4 880 100 dollars), informatique (1 239 400 dollars), services médicaux (1 205 200 dollars), fournitures, services et matériel divers (3 313 700 dollars) et projets à effet rapide (4 500 000 dollars). Ces augmentations sont en partie compensées par des diminutions au titre du personnel recruté sur le plan international (17 568 000 dollars), des Volontaires des Nations Unies (1 651 200 dollars) et des transports aériens (1 773 800 dollars).

14. Les effectifs mensuels moyens prévus dans le cadre du projet de budget sont les suivants : 8 940 militaires, 1 351 membres de la Police des Nations Unies, 2 940 membres des unités de police constituées, 533 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 233 agents recrutés sur le plan national, 277 Volontaires des Nations Unies, 100 membres du personnel fournis par des gouvernements et 443 postes de temporaire pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2010.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2009/10^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2010/11</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	–	–	–
Contingents	8 940	8 940	–
Police des Nations Unies	1 151	1 351	200
Unités de police constituées	2 460	2 940	480

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

15. Les ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 à la rubrique Militaires et personnel de police sont de 400 634 100 dollars, ce qui correspond à une augmentation de 59 238 400 dollars (17,4 %) par rapport au montant alloué pour 2009/10.

16. Cette augmentation est imputable aux éléments ci-après :

a) Contingents (22 802 500 dollars) : hypothèse du déploiement complet des 2 000 militaires supplémentaires, autorisés par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1908, avec un abattement de 1 % pour délais de déploiement;

b) Unités de police constituées (21 945 200 dollars) : déploiement de 480 membres supplémentaires d'unités de police constituées, autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1927 (2010) et hypothèse du déploiement complet de 2 460 membres d'unités de police constituées, précédemment autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1908 (2010), avec un abattement de 5 % pour délais de déploiement;

c) Police des Nations Unies (14 490 800 dollars) : déploiement de 200 policiers supplémentaires, autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1927 (2010) et hypothèse du déploiement complet des 1 151 policiers des Nations Unies, précédemment autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1908 (2010), avec un abattement de 6 % pour délais de déploiement.

17. Comme indiqué au paragraphe 11 ci-dessus, le Comité consultatif a été avisé qu'il est prévu de commencer le retrait des militaires et du personnel de police en

mars 2011, après les élections et la transition à un nouveau gouvernement et que les effectifs de militaires et de personnel de police déployés devraient recouvrer leur niveau d'avant le séisme au début de 2012, si la situation de sécurité le permet. Il lui a également été indiqué que, compte tenu de la durée limitée du déploiement, certains agents en tenue demeureraient dans des hébergements temporaires plus longtemps que la normale.

18. Les taux de vacance de postes par catégorie de personnel sont indiqués dans le projet de budget (voir A/65/535, par. 249). Le Comité a obtenu, comme suite à sa demande, un calendrier actualisé de déploiement pour la Mission. Ce calendrier révisé figure à l'annexe II du présent rapport. **Le Comité consultatif recommande que les crédits demandés à la rubrique unités de police constituées soient ajustés pour refléter la modification proposée de l'abattement pour délais de déploiement des unités de police constituées, qui doit passer de 5 à 12 %.**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs approuvés pour 2009/10</i>	<i>Effectifs proposés pour 2010/11</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	534	533	(1)
Personnel recruté sur le plan national	1 231	233	2
Volontaires des Nations Unies	231	277	46
Postes de temporaires	104	443	339
Total	2 100	2 486	386

19. Le montant des dépenses prévisionnelles au titre du personnel civil pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 se chiffre à 163 498 600 dollars, soit une augmentation de 8 091 500 dollars (5,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice précédent.

20. Cette augmentation est imputable aux éléments ci-après :

a) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (26 905 400 dollars) : création envisagée d'un total net de 339 postes de temporaire, dont 159 agents recrutés sur le plan international, 55 administrateurs recrutés sur le plan national et 125 agents des services généraux recrutés sur le plan national, compte tenu de taux de vacance de postes de 15 % dans le cas de recrutements sur le plan international et de 6 % dans le cas de recrutements sur le plan national;

b) Personnel recruté sur le plan national (405 300 dollars) : augmentation nette proposée de deux postes et application d'un taux de vacance de 6 % aux postes d'administrateur et d'agent des services généraux faisant l'objet d'un recrutement national, compensée en partie par l'élimination des mesures spéciales prises en 2009/10 à la suite du tremblement de terre de janvier 2010.

21. L'augmentation des dépenses prévisionnelles est compensée en partie par des diminutions au titre des rubriques ci-après :

a) Personnel recruté sur le plan international (17 568 000 dollars) : élimination des dépenses afférentes aux mesures spéciales prises en 2009/10 au lendemain du tremblement de terre de janvier 2010; suppression proposée de huit

postes d'agent recruté sur le plan international; affectation proposée de 100 agents recrutés sur le plan international au Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue, où il n'y a pas de prime de risque et application d'un taux de vacance de postes de 14 % contre 9 % en 2009/10;

b) Volontaires des Nations Unies (1 651 200 dollars) : élimination des mesures spéciales prises en 2009/10 au lendemain du séisme qui a plus que compensé les dépenses additionnelles prévues pour le déploiement temporaire de 46 Volontaires supplémentaires. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de 8 %.

Recommandations concernant les postes

22. Le Secrétaire général indique que, conformément à la résolution 64/278 de l'Assemblée générale, la Mission a procédé à une évaluation complète de ses besoins en personnel, dont les conclusions sont reflétées dans le projet de budget. Une description détaillée des modifications d'effectifs proposées au titre de chaque composante est présentée dans le projet de budget (voir A/65/535, section I). Les propositions du Secrétaire général représentent une augmentation nette de 2 postes de personnel recruté sur le plan national, de 46 postes de Volontaire des Nations Unies, de 339 postes de temporaire et la diminution nette d'un poste d'agent recruté sur le plan international.

23. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général. Toutefois, il signale que les postes de temporaire demandés doivent être considérés comme une capacité à court terme destinée à permettre de répondre efficacement aux besoins de la Mission. Il demande instamment à la MINUSTAH d'examiner régulièrement ses besoins de personnel temporaire (autre que pour des réunions) pendant l'exercice budgétaire et est certain que les postes de temporaire seront éliminés graduellement, à mesure que les besoins opérationnels diminueront.**

24. **Le Comité recommande d'ajuster les crédits demandés pour refléter les modifications qu'il est envisagé d'apporter aux taux de vacance applicables aux postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui font l'objet d'un recrutement sur le plan international et sur le plan national (voir annexe II), qui doivent passer de 5% à 32% et de 6% à 21% respectivement.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2009/10</i>	<i>Montant proposé pour 2010/11</i>	<i>Variation</i>
235 590 300	300 057 000	65 590 200

25. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 s'établit à 300 057 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 64 466 700 dollars (27,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice précédent. L'augmentation est essentiellement imputable aux éléments ci-après :

a) Installations et infrastructures (31 101 100 dollars) : augmentation des dépenses prévues dans les services de construction, du fait de la nécessité de

construire de nouveaux camps et bureaux à la suite du tremblement de terre; augmentation des dépenses prévues au titre des montants standard à rembourser aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées; services de sécurité du fait des nouvelles installations résidentielles et à usage de bureaux devant être protégées dans la zone de la Mission; remise en état et aménagement des installations de la MINUSTAH touchées par le séisme;

b) Transports terrestres (11 145 200 dollars) : achat de 280 véhicules supplémentaires et remplacement de 110 véhicules légers;

c) Communications (4 880 100 dollars) : augmentation du coût des services d'information en préparation des nouvelles élections; remplacement du matériel d'information endommagé par le tremblement de terre; augmentation du coût des services d'appui aux communications, compensée en partie par une réduction des dépenses au titre de l'achat de matériel de communication;

d) Voyages (4 461 400 dollars) : dépenses supplémentaires au titre des indemnités journalières de subsistance versées lorsqu'il faut passer une nuit à l'extérieur à l'occasion de voyages dans la zone de la Mission et des indemnités journalières de subsistance des agents recrutés sur le plan international qui seront déployés à Saint-Domingue dans le cadre d'arrangements temporaires pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010;

e) Fournitures, services et matériels divers (3 313 700 dollars) : dépenses supplémentaires liées à la mise en œuvre du programme de lutte contre la violence de quartier; appui au Bureau de l'Envoyé spécial pour Haïti et au Gouvernement haïtien et appui à la Commission d'enquête sur l'incident survenu le 19 janvier 2010 à la prison des Cayes;

f) Personnel fourni par des gouvernements (3 183 900 dollars) : hypothèse du déploiement complet de 100 spécialistes des questions pénitentiaires, autorisé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010);

g) Informatique (1 239 400 dollars) : personnel contractuel international supplémentaire et augmentation des dépenses afférentes aux pièces de rechange et aux fournitures;

h) Services médicaux (1 205 200 dollars) : augmentation des remboursements aux pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées; services médicaux et fournitures médicales liés à la création envisagée d'un nombre net total de 386 postes de temporaires civils; appui à l'équipe de pays des Nations Unies.

26. L'augmentation des dépenses est compensée en partie par une diminution au titre des transports aériens (1 773 800 dollars) : l'élimination des dépenses prévues au titre des stations météorologiques et des services de lutte contre l'incendie est contrebalancée en partie par les dépenses supplémentaires afférentes à la location et au fonctionnement d'hélicoptères MI-8MTV (voir par. 2 ci-dessus).

27. Il a été indiqué au Comité consultatif qu'il est prévu d'achever 82 projets de construction et de réfection pendant l'exercice. Le coût total de ces projets s'élève à 48 396 700 dollars.

28. Comme suite à une demande concernant le nombre considérable de cours de formation indiqués pour le personnel de la Mission, la MINUSTAH a établi un ordre

de priorité dans sa liste de cours de formation, fondé sur la mesure dans laquelle ces cours contribuent à la mise en œuvre de son mandat.

III. Questions diverses

Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue

29. La MINUSTAH a ouvert un Centre de liaison et d'appui à Saint-Domingue pour les motifs énoncés dans le projet de budget (voir A/65/535, par. 10 et 32). Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que l'effectif du centre s'établissait à 77 personnes au 3 novembre 2010 et que l'affectation à Saint-Domingue de personnel de la Mission s'était soldée par des économies, imputables à la diminution des dépenses opérationnelles et de personnel. Il a également été indiqué au Comité que les dépenses autres que le coût des postes pour le Centre de Saint-Domingue se monteraient à 990 000 dollars, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. En outre, il lui a été précisé qu'un examen de l'utilisation du Centre serait réalisé au premier trimestre de 2011.

Assistance au Gouvernement haïtien

30. Dans sa résolution 1927 (2010), le Conseil de sécurité a invité la MINUSTAH à fournir au Gouvernement haïtien l'appui logistique et les compétences techniques voulus, étant entendu que ces mesures seront levées au fur et à mesure du renforcement des capacités nationales. Le Secrétaire général a fourni des précisions sur l'appui dispensé au Gouvernement dans le projet de budget (voir A/65/535, par. 265 à 269). Le Secrétaire général demande 7 968 220 dollars pour appuyer le Gouvernement. Le Comité a obtenu, à sa demande, un tableau contenant une ventilation des crédits demandés, comme suit :

MINUSTAH – Appui au Gouvernement haïtien

(En dollars des États-Unis)

<i>Entité</i>	<i>Montant</i>
Ministère de la justice et de la sécurité publique	245 190
Parquet de Port-au-Prince	221 092
Tribunal et Cour d'Appel de Port-au-Prince	295 997
Tribunaux régionaux	650 440
École de la Magistrature	282 800
Tribunaux mobiles	770 191
Institut médico-légal	540 155
Unités de police mobiles	2 026 309
Bureaux conjoints PNH-Institut du bien-être social et de recherches	156 912
Installations de l'administration pénitentiaire	473 327
Formation du personnel pénitentiaire	160 677
Communications et transports (administration pénitentiaire)	418 945

<i>Entité</i>	<i>Montant</i>
Administrations (départements et municipalités)	1 639 659
Fournitures de papeterie et de bureau	86 526
Total	7 968 220

Appui à l'Envoyé spécial

31. Dans le projet de budget, le Secrétaire général a demandé 1 563 905 dollars pour fournir un appui au Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti. Cet appui, exposé en détail dans un mémorandum d'accord conclu avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), est ventilé comme suit : dépenses de personnel (1 280 578 dollars), dépenses renouvelables (152 177 dollars) et autres dépenses (voyages, dépenses de représentation et réunions) (131 150 dollars). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a appris que le rôle de coordination de l'Envoyé spécial et la relation de travail étroite entre le Représentant spécial du Secrétaire général et l'Envoyé spécial sont bénéfiques pour la Mission. **Le Comité compte que le Représentant spécial du Secrétaire général conservera suffisamment de pouvoir et de souplesse dans le cadre des arrangements en vigueur pour que la Mission opère avec efficacité, en particulier en ce qui concerne la tâche critique qu'est l'assistance au peuple haïtien.**

Lutte contre la violence de quartier

32. Le Secrétaire général demande 9 millions de dollars pour le programme de lutte contre la violence de quartier pour l'exercice 2010/11, à comparer aux crédits initiaux de 3,2 millions de dollars (avant le tremblement de terre) et au montant révisé de 14,2 millions de dollars (après le tremblement de terre) pour l'exercice 2009/10. Dans le projet de budget, le Secrétaire général indique que le programme de lutte contre la violence de quartier sera axé sur les activités de préparation aux élections de novembre 2010 et à l'entrée en fonctions d'un nouveau président en février 2011 (voir A/65/535, par. 259).

Projets à effet rapide

33. Un crédit de 7,5 millions de dollars est demandé pour les projets à effet rapide en Haïti, soit une augmentation de 4,5 millions de dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2009/10. Ce montant permettrait de financer l'exécution de 190 projets à effet rapide, dans les domaines de l'infrastructure et de la fourniture des services de base (110), de la création de moyens de subsistance et d'emplois (50) et de la formation et du renforcement des capacités (30). Il a été indiqué au Comité consultatif qu'un montant de 5 millions de dollars serait affecté à des projets à effet rapide avant la fin 2010. Les corrections ci-après concernant le nombre de projets indiqués dans le projet de budget (voir A/65/535, par. 261) lui ont été communiquées :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (réel)	1 998,2	128
Du 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (approuvé)	3 000,0	143
Du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (proposé)	7 500,0	190

IV. Conclusion

34. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 sont exposées au paragraphe 289 du projet de budget (A/65/535). **Sous réserve des commentaires et observations qu'il a formulés ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 853 827 400 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, comprenant le montant de 380 millions de dollars précédemment autorisé pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, et s'ajoutant au crédit d'un montant total de 23 041 700 dollars précédemment ouvert aux termes de la résolution 64/278 de l'Assemblée générale.**

35. **Le Comité recommande également que l'Assemblée générale approuve la mise en recouvrement d'un montant de 473 827 400 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, en sus de la somme de 380 millions de dollars déjà mise en recouvrement au titre de la résolution 64/278 de l'Assemblée générale.**

Documentation

- Budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/65/535)
- Note du Secrétaire général sur les mécanismes de financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/764)
- Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2010/446)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois s'achevant le 30 juin 2009 (A/64/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 pour la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (A/64/660/Add.16)

- Résolution 64/278 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- Résolutions 1542 (2004), 1892 (2009), 1908 (2010), 1927 (2010) et 1944 (2010) du Conseil de sécurité

Annexe I

**Prévisions budgétaires révisées pour la Mission
des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
pour la période allant du 1^{er} juillet 2010
au 30 juin 2011**

Catégorie de dépenses	Projet de budget (A/65/535)	Prévisions révisées	Variation
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	-	-	-
Contingents	244 075,2	244 075,2	-
Police des Nations Unies	78 460,0	78 460,0	-
Unités de police constituées	78 098,9	78 098,9	-
Total partiel	400 634,1	400 634,1	-
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	83 792,4	83 792,4	-
Personnel recruté sur le plan national	34 309,7	34 309,7	-
Volontaires des Nations Unies	13 720,6	13 720,6	-
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	31 675,9	31 675,9	-
Total partiel	163 498,6	163 498,6	-
Dépenses opérationnelles			
Personnel fourni par des gouvernements	4 635,0	4 635,0	-
Observateurs électoraux civils	-	-	-
Consultants	655,9	655,9	-
Voyages	8 563,1	8 563,1	-
Installations et infrastructures	138 307,3	138 307,3	-
Transports terrestres	26 672,0	26 672,0	-
Transports aériens	29 998,3	28 874,8	(1 123,5)
Transports maritimes ou fluviaux	1 140,2	1 140,2	-
Communications	34 479,4	34 479,4	-
Informatique	11 743,7	11 743,7	-
Services médicaux	9 426,8	9 426,8	-
Matériel spécial	4 700,4	4 700,4	-
Fournitures, services et matériel divers	23 358,4	23 358,4	-
Projets à effet rapide	7 500,0	7 500,0	-
Total partiel	301 180,5	300 057,0	(1 123,5)
Total	865 313,2	864 189,7	(1 123,5)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Variation</i>
	<i>(A/65/535)</i>		
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (2) - (1)</i>
Recettes provenant des contributions du personnel	18 022,8	18 022,8	–
Montant net	847 290,4	846 166,9	(1 123,5)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	865 313,2	864 189,7	(1 123,5)

Note : Les prévisions budgétaires concernant les transports aériens ont été ajustées pour refléter la révision des moyens nécessaires compte tenu des derniers arrangements contractuels concernant les quatre hélicoptères MI-8MTV.

Annexe II

Calendrier de déploiement prévu pour la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

	<i>Juill. 10</i>	<i>Août 10</i>	<i>Sept. 10</i>	<i>Oct. 10</i>	<i>Nov. 10</i>	<i>Déc. 10</i>	<i>Janv. 11</i>	<i>Févr. 11</i>	<i>Mars 11</i>	<i>Avril 11</i>	<i>Mai 11</i>	<i>Juin 11</i>	<i>Taux de vacance annuel moyen</i>
Contingents													
Effectif autorisé	8 940	8 940	8 940	8 940	8 940	8 940	8 940	8 940	8 940	8 940	8 940	8 940	
Personnel effectivement déployé	8 600	8 766	8 644										
Déploiement prévu				8 940	8 940	8 940	8 940	8 940	8 940	8 940	8 940	8 940	
Taux de vacance annuel moyen prévu (pourcentage)	3,8	1,9	3,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,8
Unités de police constituées													
Effectif autorisé	2 940	2 940	2 940	2 940	2 940	2 940	2 940	2 940	2 940	2 940	2 940	2 940	
Personnel effectivement déployé	1 802	1 854	1 829										
Déploiement prévu				2 513	2 513	2 940	2 940	2 940	2 940	2 940	2 940	2 940	
Taux de vacance annuel moyen prévu (pourcentage)	38,7	36,9	37,8	14,5	14,5	–	–	–	–	–	–	–	12,0
Police des Nations Unies													
Effectif autorisé	1 351	1 351	1 351	1 351	1 351	1 351	1 351	1 351	1 351	1 351	1 351	1 351	
Personnel effectivement déployé	1 182	1 247	1 275										
Déploiement prévu				1 351	1 351	1 351	1 351	1 351	1 351	1 351	1 351	1 351	
Taux de vacance annuel moyen prévu (pourcentage)	12,5	7,7	5,6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2,2
Personnel fourni par des gouvernements													
Effectif autorisé	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
Personnel effectivement déployé	32	39	45										
Déploiement prévu				80	90	100	100	100	100	100	100	100	
Taux de vacance annuel moyen prévu (pourcentage)	68,0	61,0	55,0	20,0	10,0	–	–	–	–	–	–	–	17,8

	<i>Juill. 10</i>	<i>Août 10</i>	<i>Sept. 10</i>	<i>Oct. 10</i>	<i>Nov. 10</i>	<i>Déc. 10</i>	<i>Janv. 11</i>	<i>Févr. 11</i>	<i>Mars 11</i>	<i>Avril 11</i>	<i>Mai 11</i>	<i>Juin 11</i>	<i>Taux de vacance annuel moyen</i>
Personnel recruté sur le plan international													
Effectif autorisé	170	170	170	170	170	170	198	198	198	198	198	198	
Personnel effectivement déployé	20	29	59										
Déploiement prévu				98	113	129	157	165	185	198	198	198	
Taux de vacance annuel moyen prévu (pourcentage)	88,2	82,9	65,3	42,4	33,5	24,1	20,7	16,7	6,6	–	–	–	31,7
Personnel recruté sur le plan national													
Effectif autorisé	208	208	208	208	208	208	247	247	247	247	247	247	
Personnel effectivement déployé	60	60	68										
Déploiement prévu				154	190	208	228	243	245	247	247	247	
Taux de vacance annuel moyen prévu (pourcentage)	71,2	71,2	67,3	26,0	8,7	–	7,7	1,6	0,8	–	–	–	21,2
Volontaires des Nations Unies													
Effectif autorisé	43	43	43	43	43	43	63	63	63	63	63	63	
Personnel effectivement déployé	14	15	20										
Déploiement prévu				43	43	43	63	63	63	63	63	63	
Taux de vacance annuel moyen prévu (pourcentage)	67,4	65,1	53,5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	15,5